

Cinéma

La crise n'affecte pas le tax shelter

Cet incitant fiscal à l'investissement dans les productions audiovisuelles a acquis le statut de valeur refuge.

Lorsqu'en 2003-2004, le gouvernement belge avait décidé de défiscaliser, sous certaines conditions, l'investissement dans l'audiovisuel, il ne se doutait que la mesure - dénommée tax shelter - remporterait un succès immédiat. Scope Invest est un des leaders du marché en matière d'accompagnement des investisseurs désireux de profiter du tax shelter. Fabrice Delville, directeur général de Scope Invest depuis 8 mois, fait le point sur un dispositif qui, au vu des garanties qu'il offre, fait office de valeur refuge en ces temps de crise.

Comment s'annonce le bilan du tax shelter pour l'exercice 2008 ? Les résultats sont très encourageants, puisqu'à fin novembre 2008, le volume d'investissement était déjà supérieur au résultat engrangé au même moment en 2007. Sachant qu'une grosse part des investissements se réalise en toute fin d'exercice, nous sommes confiants de pouvoir dépasser notre levée de fonds 2007, soit 17,3 millions réalisés par l'intermédiaire de Scope Invest par rapport à 45 millions d'euros pour l'ensemble du tax shelter.

Pourtant la crise est là... Dans le climat de crise économique que nous vivons, l'attractivité du tax shelter est encore renforcée du fait qu'un rendement minimum est garanti. Le tax shelter représente une valeur refuge en ces temps délicats. Avec la crise, les investisseurs comprennent mieux la valeur d'un rendement minimum garanti, par rapport à la Bourse ou à d'autres types d'investissements. Le rendement minimum garanti est déjà attractif pour nos investisseurs. De plus, même avec le rendement minimum, nos investisseurs sont satisfaits, car ce rendement reste supérieur à celui qui aurait été obtenu en l'absence de tax shelter. Sans oublier que dans de très nombreux cas, nous sommes en mesure d'octroyer un retour supérieur à ce rendement minimum.

Quels types d'investisseurs ciblez-vous ?



Fabrice Delville, patron de Scope Invest, se veut prudent pour 2009, même si l'industrie du cinéma belge est toujours florissante. Le film «Incognito», tourné l'été dernier en Belgique, sortira en juin prochain dans les salles.

Nous nous adressons d'une part aux producteurs en quête de financements complémentaires pour des projets dont une partie importante des dépenses est encourue en Belgique et, d'autre part, aux sociétés désireuses d'investir dans un secteur porteur tant en termes d'image que de rentabilité. Depuis l'entrée en vigueur du système,

Avec la crise, les investisseurs saisissent la valeur d'un rendement minimum garanti.

quelque 200 investisseurs ont fait appel à nos services. Cela va de la petite entreprise familiale à la toute grosse société. Les secteurs représentés sont très variés. La plupart des investisseurs qui

font aujourd'hui appel à nos services sont des «repeat investors» : ils ont vu comment le système fonctionne, ils sont déjà convaincus de l'attractivité du produit, ils connaissent la société, ils ont déjà reçu une partie de leur investissement en retour, voire clôturé positivement une ou plusieurs opérations de tax shelter.

Où en êtes-vous par rapport aux objectifs que vous vous êtes fixés ? Dans l'ensemble et malgré une fin d'année délicate, beaucoup d'entreprises ont eu une année 2008 positive opérationnellement et ont donc de la base taxable dont elles peuvent investir une partie dans un projet tax shelter. Notre objectif est de dépasser la levée de fonds 2007, soit 17,3 millions d'euros, qui nous avait mis en position de leader sur le marché, et de dépasser la barre des 50 millions d'euros levés depuis le lancement de Scope. Pour 2009, en revanche, nous restons prudents compte tenu du fait

que notre capacité à lever des fonds dépend des niveaux de bénéfices avant impôts des sociétés.

Les efforts de promotion du tax shelter commencent donc à porter leurs fruits...

Les professionnels de la comptabilité et de la fiscalité sont en effet mieux au courant que par le passé. Scope a formé 300 professionnels ces derniers mois avec un taux de satisfaction de 99%. C'est devenu présent un calcul de routine pour les fiscalistes ; ils ont fait leur analyse et savent que le système est bon. Signalons enfin que nous venons d'émettre un second prospectus approuvé par la CBEA le 26 août dernier. Ce prospectus comprend des informations financières «up to date» et auditées, de même que tous les détails de l'offre de Scope. Un tel souci de transparence renforce la confiance de nos candidats investisseurs.

◇ Propos recueillis par Jean-Paul Bombaerts

Bientôt un tax shelter pour les jeux vidéo et l'opéra ?

Régulièrement - surtout à l'occasion de la vitrine médiatique du Festival de Cannes raillent les grincheux - Didier Reynders évoque l'extension du tax shelter à d'autres domaines que le cinéma : shows, stades, etc. Mais le ministre des Finances pourrait bien se voir dribbler par le Parlement. Fin novembre, deux propositions de loi ont en effet été déposées sur le bureau de la Chambre visant à étendre le système à d'autres secteurs. La première émane du député CD&V Hendrik Bogaert qui a déposé un texte visant à étendre le tax shelter aux productions scéniques (comédies musicales et opéras). Pour lui, ces expressions artistiques demandent des investissements permanents alors que le succès d'une production ne peut être garanti à l'avance. «Le tax shelter permettra aux comédies musicales et aux productions d'opéras d'attirer plus facilement les investisseurs privés», explique-t-il. Dans le même texte, le parlementaire souhaite également étendre le tax shelter au jeu vidéo. Il se réfère à l'approbation donnée par la Commission européenne à la France

d'étendre le tax shelter à l'industrie des jeux informatiques, la Commission estimant qu'ils doivent être considérés comme un produit culturel et donc pouvoir bénéficier d'une aide fiscale. Les députés Jean-Marc Nollet (Écolo) et Meyrem Almaci (Groen) proposent eux aussi de faire bénéficier le jeu vidéo du tax shelter. Ils mettent en avant l'ampleur du marché (282 millions en Belgique), les investissements nécessaires pour développer des jeux (30 à 50 millions d'euros) et les atouts belges : créativité, tradition d'animation, niveau d'instruction élevé, pénétration de la large bande, etc. Soit presque mot pour mot les arguments avancés par leur homologue du CD&V. Les députés verts prônent le développement d'une industrie du jeu vidéo en Belgique qui serait complémentaire aux stars du marché. Ils citent une étude américaine selon laquelle 4.000 emplois seront bientôt vacants dans ce secteur chez nous. Ils proposent aussi que cette industrie puisse bénéficier, comme en France, du système du crédit d'impôts. J.-F. S.

Le tax shelter en pratique

Une société peut investir dans le tax shelter ses bénéfices avant impôts jusqu'à concurrence d'un investissement total de 500.000 euros (dont un prêt de maximum 200.000 euros) par an par entité juridique. La somme investie est déductible fiscalement à concurrence de 150%, le montant maximal immunisable par an étant de 750.000 euros ou 50% du montant des bénéfices avant impôts. L'avantage fiscal est obtenu lors de la signature d'une convention cadre entre la société de tax shelter, l'investisseur et le producteur. L'obtention et le maintien de l'avantage fiscal sont soumis à des conditions et des critères qui doivent être respectés en permanence. Par exemple, l'œuvre doit être reconnue comme «œuvre européenne». L'investisseur bénéficie d'un rendement minimum garanti ainsi que d'une perspective de rendement net élevé en cas de succès commercial du film. Scope Invest soutient actuellement plusieurs films à gros budget dont certains sont encore en cours de réalisation. Parmi ceux-ci, citons «Les Enfants de Timpelbach» réalisé par Nicolas Bary, avec Carole Bouquet, Armelle et Gérard Depardieu. Ou encore «Le Petit Nicolas» de Laurent Tirard, avec Valérie Lemerrier, Kad Merad et Michel Galabru (sortie prévue en septembre 2009). ◇